



Menace de mort de prison par telephone et autorité parentale

Par **sepe**, le **04/07/2014** à **00:52**

Bonjour,

J écrit pour une amie,

Elle est partie de son logement suite à des coups et tentative d'égorgement au cutter sur elle et ses 4 enfants

Mise sous protection judiciaire pendant 3 mois.

Lui 27 condamnations avec sursis actuellement en prison pour d'autres crimes.

Le juge a décidé de donner à mon amie l'autorité parentale des enfants.

Aujourd'hui elle voudrait faire un voyage à l'étranger pour faire plaisir à ses enfants grâce à un ami moi qui leur paye car toucher par son histoire.

Peut-il interdire la sortie de territoire?

De sa prison il appelle sa mère et les menaces de les tuer à sa sortie ou de le faire faire par d'autres.

Que faut-il faire?

Refus de prendre les plaintes par la police

Merci pour elle de m'aider à la conseiller car aujourd'hui elle ne sait plus quoi faire auprès de la justice ou des autorités, elle pense qu'il faudra son drame pour qu'il se passe quelque chose.

Merci de vos réponses et si vous connaissez un bonne avocat pour ce type de cas.

Par **Visiteur**, le **04/07/2014** à **13:28**

Bonjour, vu qu'il semblerait qu'elle soit la seule à détenir l'autorité parentale, votre amie peut partir avec ses enfants. Pour le reste, il faut qu'elle enregistre chaque appel de la prison.

Même si l'également ça n'a pas de valeur me semble t'il, ça devrait au bout d'un moment aboutir sur quelque chose. Et sinon la police n'a pas le droit de refuser de prendre une plainte.